

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 10
Date de la Convocation : 27/04/18
Date d'affichage : 27/04/18

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 2 mai 2018

L'an deux mil dix-huit et le deux mai, à vingt heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, PONCET Ghislaine, GUENOT-QUERMEL Véronique, LANTELME Laure, Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique et JAUSSAUD Florimond.

Etaient excusés ; Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie ayant donné pouvoir à M. JAUSSAUD Florimond, M. GONNARD Pierre ayant donné pouvoir à M. LAY Christian et M. MANIGAND Frédéric.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28/03/2018
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Délibération – télétransmission des actes budgétaires
- Programme voirie 2018 – Choix de l'entreprise
- Projet de rétrocession voirie réseaux du lotissement du Biolay
- Projet de cession de desserte rurale
- Achat de matériel
 - Vaisselles
 - Matériel de désherbage
 - Plaque « Afrique du Nord »
- Point sur le fleurissement
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes :

Conseil Communautaire : M. Christian LAY délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 23 avril 2018 à Grièges et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Approbation d'une convention constitutive du groupement des commandes pour la réalisation d'une étude de fusion de syndicats de rivières pour l'exercice de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI,
- Prescription du plan local d'urbanisme intercommunal,
- Lancement de la procédure de passation du marché pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal,
- Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du château de Pont de Veyle,
- Acquisition de parcelles sur CROTTET à l'EPFL de l'Ain,
- Convention de rejet d'eaux pluviales avec la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône à la zone d'activités de Champ du Chêne,
- Instauration d'une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes de la Veyle,
- Convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes au profit du Département de l'Ain,
- Création d'un emploi administratif pour accroissement temporaire d'activité,
- Subventions aux associations.

Le conseil communautaire a accueilli M. Xavier BRETON Député de BOURG EN BRESSE référent du contrat Ambition Région. Ce contrat englobe plusieurs projets dont l'optimisation de la piscine de Vonnas.

Commission Jeunesse : M. Christian LAY, responsable animateur de la Commission Communautaire Jeunesse, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 3 avril 2018 dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Examen des demandes de subventions pour les associations.

L'analyse de ces subventions ont permis aux élus de connaître toutes les associations du territoire travaillant avec la jeunesse.

Syndicat locaux :

Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical qui s'est déroulé le 6 avril 2018 et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Vote du budget 2018,
- Discussion concernant la collecte des ordures ménagères une semaine sur deux,
- Autorisation du Président à signer le marché des colonnes aériennes,
- Demande de subventions au Département de l'Ain et à l'ADEME pour les travaux en déchèterie de Vonnas,
- Modification du règlement de collecte pour « refus d'identification »,
- Expérimentation des colonnes OMR enterrées,
- Harmonisation des tarifs du Smidom à l'horizon 2019 ou 2020.

Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Adjoint, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité syndical qui s'est déroulé le 29 mars 2018 à Dompierre sur Chalaronne et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Point sur les futures modifications statutaires,
- Vote du budget,
- Convention de mandat avec les communes pour l'acquisition de matériel de désherbage,
- Participation des collectivités 2018.

Syndicat Intercommunal d'Energie et Communication de l'Ain (SIEA) : M. Alain PONCET délégué au Syndicat Intercommunal d'Energie et Communication de l'Ain explique au Conseil Municipal qu'aucune délibération n'a pu être prise lors l'assemblée du 7 avril 2018 à Saint Vulbas, le quorum n'ayant pas été atteint.

Commissions Communales :

Conseil d'administration : Mme Mireille BOURDIN expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier conseil du C.C.A.S. qui s'est déroulé le 13 avril 2018 et dont l'ordre du jour était le suivant :

- Vote du budget 2018,
- Attribution d'une aide à l'association Cantonaide.

*** Délibération - télétransmission des actes budgétaires**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131 – 1, L 3131 – 1 et L 4141 – 1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la collectivité de Cruzilles-Lès-Mépillat souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- Le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML
- La télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis
- La complétude des actes budgétaires transmis
- L'envoi concomitant, via Actes Réglementaire, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;
- **CONFIRME** l'utilisation de la plateforme de télétransmission S2LOW proposé par l'opérateur ADULLACT
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain.

* Programme voirie 2018 - Choix de l'entreprise

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit procéder au choix de l'entreprise devant réaliser les travaux de voirie pour l'année 2018.

Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, chargé du suivi de ces travaux, expose le contenu de ces derniers qui consisteront à l'entretien, le reprofilage et la rénovation des chaussées. Il précise que quatre entreprises ont été consultées ; trois offres ont été reçues pour le reprofilage et la rénovation de chaussée et ce à savoir ;

- L'entreprise SOCAFL pour un montant 4214.00 € HT
- L'entreprise ROGER MARTIN pour 4370.25 € HT
- L'entreprise AXIMA pour 12686.10 € HT

L'entreprise EIFFAGE n'a pas répondu à notre offre.

Après consultation du Conseil Municipal, l'entreprise ROGER MARTIN a été retenue pour la réalisation des travaux cités ci-dessus, mieux disant (quantité

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 1 voix contre :

DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Projet de rétrocession voirie réseaux du lotissement du Biolay

M. Le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement du Biolay, dans le domaine public. M. le Maire indique qu'il a fait appel à l'Agence Départemental d'Ingénierie de l'Ain dans le but d'obtenir plus de renseignements sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la rétrocession des voiries et espaces publics du lotissement « le Biolay » destinées à être intégrés dans la voirie communale,
- **S'ENGAGE** au paiement de la somme d'un euro symbolique,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession des voiries et espaces publics du lotissement « le Biolay » dont la convention et l'acte notarié,
- **DECIDE** que la voirie du lotissement « le Biolay » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

* Projet de cession de desserte rurale

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par un agriculteur en vue d'obtenir la cession de deux dessertes rurales desservant plusieurs de ses parcelles au lieudit « la Bertillière ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure publique concernant la cession de ces deux dessertes rurales devra probablement être réalisée par un commissaire enquêteur. Il sollicitera les conseils de l'Agence Départemental d'Ingénierie de l'Ain.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** l'idée de cession ou d'échange,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Achat de matériel

Vaisselle

Mme TROUWAERT Claudine, 3ème adjointe propose au Conseil Municipal l'achat de vaisselle pour le renouvellement du stock de la salle polyvalente pour un montant de 703.81 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'acheter de la vaisselle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat.

Matériel de désherbage

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition de matériel de désherbage pour un montant de 3283.35 € HT réparti entre la Commune de Saint-André-d'Huiariat et la Commune de Cruzilles-Lès-Mépillat. Le montant pour la Commune de Cruzilles-Lès-Mépillat s'élève à 1398.00 € HT.

Une convention a été signée entre la Commune de Saint-André-d'Huiariat et la Commune de Cruzilles-Lès-Mépillat pour obtenir une subvention commune de l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** M. le Maire à verser la somme de 1398.00 € HT à la Commune de Saint-André-d'Huiariat,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération.

Plaque « Afrique du nord »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet de plaque gravée est en cours en mémoire de la guerre d'Algérie.

Pour ce faire quatre marbreries ont été sollicitées. Les offres seront affinées en fonction des souhaits des Anciens Combattants. Le projet est de l'ordre de 700.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat d'une plaque commémorative,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération.

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération.

* Point sur le fleurissement

Matinée fleurissement : le 12 mai 2018 à 8h 30 à la Halle Concordia.

* Questions diverses

Plantation de haies : 469 m de haies ont été plantées sur la commune. Cette année en lien avec le syndicat des Territoires de Chalaronne.

Une inauguration aura lieu le 6 juillet 2018 au lavoir de Lagnat.

Point sur le marché de printemps : Le marché de printemps s'est déroulé le dimanche 29 avril 2019 à l'intérieur de la salle polyvalente, la bonne humeur était au rendez-vous grâce aux animations proposées et à la présence de nombreux commerçants et artisans ; encore un grand merci à l'ensemble des bénévoles.

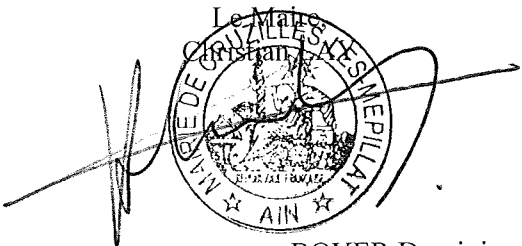
M. BOYER Dominique informe le conseil municipal du bilan du marché et propose d'utiliser le bénéfice pour de l'achat de matériel.

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 6 juin 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,

Le 2 mai 2018

Le Maire
Christian


PONCET Alain

HYVERNAT Georges-Laurent

BOYER Dominique

TROUWAERT Claudine

BOURDIN Mireille

QUENOT-QUERMEL
Véronique

LANTELME Laure

PONCET Ghislaine

JAUSSAUD
Florimond